

Communiqué de presse 4 février 2022

REP POUR LES PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Ecominéro : l'éco-organisme de la filière minérale compte déjà plus de 500 futurs adhérents

Ecominéro a lancé sa campagne de pré-adhésion à l'automne dernier. L'éco-organisme de la filière minérale, présidée par Michel André, directeur général CEMEX Matériaux Europe de l'Ouest, se félicite de la confiance accordée par plus de 500 sociétés du secteur, qui le rejoindront dès l'attribution de son agrément par les pouvoirs publics. Ecominéro assurera pour leur compte la gestion des déchets inertes issus des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment. Son objectif est de favoriser le recyclage et la valorisation des déchets inertes, dans une logique d'économie circulaire et de préservation des ressources naturelles.

Ecominéro poursuit son développement

Depuis plusieurs semaines, Ecominéro est en ordre de marche et mobilise les metteurs sur le marché de produits et matériaux de construction d'origine minérale. L'éco-organisme a été fondé par plusieurs entreprises et cinq organisations professionnelles du secteur : la Fédération de l'Industrie du Béton (FIB), Routes de France, le Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC), le Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi (SNBPE) et l'Union National des Producteurs de Granulats (UNPG), dans le but de simplifier la vie des entreprises, afin qu'elles remplissent leurs nouvelles obligations découlant de la mise en place de la REP à compter du 1er janvier 2022.

« Recycler pour bâtir durable » telle est la mission d'Ecominéro qui accompagnera les acteurs du secteur du bâtiment dans l'amélioration de leurs pratiques. Ecominéro fournira des solutions optimisées et adaptées pour la reprise des déchets inertes issus de travaux de construction, rénovation ou démolition, sur l'ensemble du territoire national y compris les territoires d'Outre-mer.

Les services d'Ecominéro

À terme, les services d'Ecominéro comporteront :

- Un maillage territorial de points de reprise des déchets inertes du secteur du bâtiment renforcé;
- La traçabilité des déchets depuis les chantiers dont ils sont issus jusqu'à l'utilisation des matériaux de seconde vie ;
- L'information et la sensibilisation aux bonnes pratiques de tri des déchets sur les chantiers de construction, rénovation ou démolition ;
- Le support à la mise en œuvre de plans d'éco-conception des produits et matériaux de construction;
- Le soutien aux collectivités locales pour le ramassage et le traitement des déchets abandonnés.

« Nous sommes très honorés de la confiance qui est accordée à Ecominéro par ces 500 premières entreprises. Ces pré-adhésions se poursuivent quotidiennement. Et cela va continuer au moins jusqu'à la date de dépôt de notre demande d'agrément afin de démontrer notre capacité à remplir les missions dévolues à un éco-organisme. Une fois agréé, nous pourrons réaliser le transfert de responsabilité REP de ces entreprises à Ecominéro. Pour le moment, nous restons dans l'attente de la parution du cahier des charges d'agrément, pour pouvoir déposer notre candidature auprès des pouvoirs publics. » souligne Michel André.

Pour pré-adhérer à Ecominéro, c'est ici : devenir pré-adhérent

À propos d'Ecominéro:

Ecominéro a été créé, par et pour les fabricants de produits ou matériaux de construction d'origine minérale, dans le but de simplifier la vie des entreprises afin qu'elles remplissent leurs obligations découlant de la mise en place de la REP aux produits et matériaux du secteur du bâtiment. L'éco-organisme permet à tout détenteur de déchets inertes de disposer d'une solution de proximité et de valorisation dans la gestion de ses déchets. Ecominéro est une entreprise à mission dotée d'objectifs sociaux et environnementaux. www.ecominero.fr

Et sur les réseaux sociaux :

